



POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

L'OBJECTIF

Le but de la Politique des droits de l'homme (désignée ci-après par la "Politique") est de garantir l'engagement du Groupe Evaco et de ses unités commerciales à reconnaître que les droits de l'homme sont universels et s'appliquent à tous ses employés, sans distinction.

Nous voulons nous assurer que nos politiques et processus prennent en compte la protection des droits de l'homme en identifiant tout problème pouvant les affecter négativement, et que des mesures correctives sont prises en conséquence pour atténuer/stopper les problèmes.

Cette Politique est en accord avec - mais sans s'y limiter - notre Code d'éthique et l'ensemble de nos politiques qui abordent la diversité, l'égalité des chances, l'inclusion, la liberté d'association, entre autres.

LE CHAMP D'APPLICATION

Cette Politique s'applique à tous les employés du Groupe Evaco et de ses unités commerciales, et le terme "employé" fait référence aux employés, employés temporaires et directeurs. Cette Politique s'applique pendant l'emploi et/ou la nomination par l'entreprise.

Cette Politique s'applique également à tout tiers impliqué dans toute forme d'activités professionnelles avec le Groupe Evaco et ses unités commerciales.

RESPONSABILITÉS

☛ Direction

Le responsable du service des ressources humaines du groupe est chargé de superviser la conformité à cette Politique par les équipes de direction et de ressources humaines. Tout membre de la direction (PDG du groupe, PDG de pays, COO de groupe, COO, directeur exécutif, responsable de département du groupe, directeur général, responsable d'unité commerciale, responsable de département, cadre supérieur et manager) est responsable de se conformer à la présente Politique et de veiller à la conformité de son équipe.

Employés

La présente Politique s'applique à tous les employés. Chaque employé a la responsabilité de signaler les situations en contradiction avec la présente Politique par le biais des canaux suivants. Vous pouvez contacter :

- Votre superviseur direct
- Votre représentant des ressources humaines
- Un membre du comité de signalement de l'Evaco Group*
- Transparency Mauritius*

** Veuillez vous référer au Code d'éthique et à la Politique de signalement.*

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

En vue d'une mise en œuvre harmonieuse de la présente Politique, la direction s'engage à :

- Appliquer les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme tels qu'ils sont transcrits dans les lois et réglementations des pays où nous opérons.
- Élaborer des politiques et des procédures visant à protéger les droits de l'homme dans toutes les situations entreprises par le Groupe Evaco et ses unités commerciales.
- Être vigilant quant à toute situation où les droits de l'homme pourraient être violés et prendre immédiatement des mesures pour y remédier.
- Veiller à ce que tous les responsables d'unité commerciale connaissent la présente Politique et l'appliquent avec leurs employés lors de la création de nouveaux partenariats commerciaux.
- Informer les tiers de la présente Politique dans le cadre de leurs obligations contractuelles envers l'entreprise qui les nomme.

MODIFICATIONS

La direction se réserve le droit de modifier la présente Politique sans préavis.

NON-RESPECT DE LA POLITIQUE

Tous les employés doivent être conscients qu'un non-respect des politiques ci-dessus, y compris de tout arrangement qui y est mis en place, fera l'objet d'une enquête et peut entraîner des mesures disciplinaires.